

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2015

## TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 79

présenté par  
Mme Le Vern

-----

**AVANT L'ARTICLE 14**

Substituer aux mots :

« faites aux femmes »

les mots :

« et harcèlements sexistes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.

L'article 14 fait mention des « violences et harcèlements à caractère sexiste ». Il convient d'harmoniser la rédaction du titre III.